

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 JUIN 2017 A 19 HEURES**

Convocation du 2 juin 2017.

Le 8 Juin 2017 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain VALLA, Maire.

**Présents** : M. Alain VALLA, Maire ; Erik Vanneau, Annie Piccotti, Denis Lallemand, Georges Boissy, Catherine Bonhumeau, Adjoint ; Mmes Fabienne Grandclère, Antonia Garcia, Agnès De La Cruz, Jacqueline Lafosse, Nadège Klein, Conseillères Municipales ; MM. Jean-Marie Gérard, Conseiller Municipal.

**Absents** : Mme Dominique Gonzalvez (pouvoir à Catherine Bonhumeau), Jean-Pierre Crétin, Frédéric Caenevet, Estelle Fournier, Stéphane Durand, Frédéric Mezzapelle.

---

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Avril 2017 est entériné à l'unanimité des membres présents.

---

### **1. REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB : RECHERCHE D'UNE MAÎTRISE D'OEUVRE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 27/11/2012, la commune s'est engagée dans un programme de remplacement des branchements en plomb sur le réseau eau potable répondant ainsi à une obligation réglementaire.

En 2013, une aide financière de l'Agence de l'Eau a été obtenue pour un montant total de 54 000 €. Une première tranche de travaux a été réalisée sur la cité CNR Nord pour un montant total de 12 173.89 € HT.

Monsieur Denis Lallemand, Adjoint délégué aux travaux, indique qu'un diagnostic a été réalisé avec l'entreprise délégataire du service Véolia. Une trentaine de branchements sont à remplacer. Compte tenu des difficultés techniques de réalisation de ces travaux dans les ruelles et calades du vieux village, il convient de procéder à une recherche de maîtrise d'oeuvre et de faire réaliser un relevé topographique.

Les travaux seront financés sur le budget annexe eau et la possibilité de réaliser un emprunt sera étudiée suivant le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de procéder à la suppression des branchements en plomb sur le réseau eau de la commune ;

Considérant que les travaux sont budgétés dans le budget annexe eau et qu'une prorogation de la convention avec l'Agence de l'Eau a été obtenue jusqu'au 18/06/2018 pour le solde de la subvention ;

- APPROUVE le projet présenté et la recherche d'une maîtrise d'oeuvre pour le suivi du chantier.

### **2. RYTHMES SCOLAIRES :**

Madame Agnès De La Cruz indique au Conseil Municipal qu'un projet de décret propose la possibilité de repasser à la semaine de 4 jours. Ce ne sont pas les Maires qui décideront seuls d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours mais les directeurs académiques des services de l'éducation nationale après avis des conseils d'école. Dans notre commune, 41 enfants sont partis des écoles de la commune, la cause évoquée serait les rythmes scolaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur un statu quo avec une semaine de 4.5 jours, soit de passer à la semaine de 4 jours.

Mme De La Cruz est chargée de recueillir l'avis des conseils d'écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour adopte le principe de la semaine de 4 jours ; 2 voix pour garder l'organisation actuelle sur 4.5 jours.

### **3. INTERVENANT « MUSIQUE » DANS LES ECOLES :**

Madame Agnès De La Cruz expose au Conseil Municipal le travail de la commission chargée de renégocier le contrat pour l'intervenant musique dans les écoles suite à la dénonciation du protocole avec les Centres Musicaux Ruraux.

Deux propositions ont été reçues ; elle rappelle que l'Education Nationale plafonne à 15 heures par an et par classe cette intervention, ce qui représente 75 heures d'enseignement musical sur les 2 écoles.

- Proposition CMR : 5 593 €

- Proposition LM Musique : 2 688 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- APPROUVE la proposition de LM Musique sous réserve de l'obtention d'un agrément et de la signature d'une convention.

### **4. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE SDE07 :**

#### ***a) Parking de La Poste :***

Monsieur Denis Lallemand, Adjoint délégué aux travaux, présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par le SDE07 pour l'installation d'un réseau éclairage public du parking sous La Poste.

Le montant total du devis s'élève à 12 673.25 € TTC et la commune peut solliciter une subvention à hauteur de 5 281 €. Le SDE07 peut se charger de réaliser ces travaux pour le compte de la commune par convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de confier au SDE07 la maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les études et les travaux d'installation d'un réseau éclairage public du parking sous La Poste.

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec Monsieur le Président du SDE07.

- SOLLICITE la subvention du SDE07 pour l'éclairage public du parking sous La Poste.

#### ***b) Lotissement Les Goélands :***

Monsieur Denis Lallemand, Adjoint délégué aux travaux, présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par le SDE07 pour la rénovation de l'éclairage public au lotissement Les Goélands.

Le montant du devis s'élève à 7 325.48 € TTC et la commune peut solliciter une subvention à hauteur de 3 052 €. Le SDE07 peut se charger de réaliser ces travaux pour le compte de la commune par convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de confier au SDE07 la maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les études et les travaux de rénovation de l'éclairage public au lotissement Les Goélands.

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec Monsieur le Président du SDE07.

- SOLLICITE la subvention du SDE07 pour la rénovation de l'éclairage public au lotissement Les Goélands.

### **5. AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE :**

Monsieur Denis Lallemand, Adjoint délégué aux Travaux, présente à l'assemblée un tableau de suivi financier et propose de conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après avec les entreprises

dans le cadre des travaux de rénovation de l'école maternelle :

RECAPITULATION ENTREPRISES MIEUX DISANTES	ENTREPRISES	MONTANT € HT MARCHES	AVENANTS MARCHES COMPLEMENTAIRES	DEVIS	TOTAL € HT
Lot 1 - Démolition Maçonnerie Aménagement extérieur	GRANGIER SECOVAL	90 609.99		-621.90	89 988.09
Lot 2 – Couverture Zinguerie traitement	MENUISERIE VIVAROISE	73 802.94	21 531.78		95 334.72
Lot 2 Bis – Renforcement de charpente	MENUISERIE CHAZEL		31 824.73		31 824.73
Lot 3 – ITE Composite	VR Construction Bois	177 128.75		- 13967	163 161.75
Lot 4 – Menuiserie ext alu et int bois – occultations	RAFFIN	150 358		167.00	150 525.00
Lot 5 – Faux Plafonds Plâtrerie Peinture	TEDESCHI	48 361.08			48 361.08
Lot 6 – Carrelages Sols souples Faïences	BERTIER	21 740.31			21 740.31
Lot 7 – Chauffage Ventilation Sanitaires Plomberie	VALETTE ENERGIE	49 900		814.54	50 714.54
Lot 8 – Electricité	ELECTRO ONDAINE	21 143.93		4 347.25	25 491.18
Lot 9 – Desamiantage	TBC Desamiantage	24 675.95			24 675.95
<b>MONTANT HT</b>		<b>657 720.95</b>	<b>53 356.51</b>	<b>-9 260.11</b>	<b>701 817.35</b>

Attributaire Lot n° 1 : Grangier Secoval

Marché de base : 90 609.99 € HT

Avenant n° 1 : - 621.90 € HT

Nouveau montant du marché : 89 988.09 € HT

Attributaire Lot n° 3 : VR Construction Bois

Marché de base : 177 128.75 € HT

Avenant n° 1 : - 13 967 € HT

Nouveau montant du marché : 163 161.75 € HT

Attributaire Lot n° 4 : Ent. Raffin Sas

Marché de base : 150 358 € HT

Avenant n° 1 : 167 € HT

Nouveau montant du marché : 150 525 € HT

Attributaire Lot n° 7 : Valette Energie

Marché de base : 49 900 € HT

Avenant n° 1 : 814.54 € HT

Nouveau montant de base : 50 714.54 € HT

Attributaire Lot n° 8 : Electro ondaïne

Marché de base : 21 143.93 € HT  
Avenant n° 1 : 4 327.25 € HT  
Nouveau montant de base : 25 491.18 € HT

Il présente à l'assemblée la note justificative technique du maître d'œuvre ainsi que les devis correspondants pour chaque avenant présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux travaux,  
Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Fournier) :

- DECIDE de conclure les avenants d'augmentation et de réduction présentés avec les entreprises attributaires.
- AUTORISE le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

## **6. MAITRISE D'ŒUVRE POUR VIDEO PROTECTION :**

Monsieur Georges Boissy, adjoint, présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'installation d'un système de vidéo-protection dans la commune.

Un avis d'appel public a été publié sur le site achat public et une annonce est parue sur l'Hebdo de l'Ardèche. A l'issue 6 dossiers de candidatures ont été reçus dans les délais. L'ouverture des plis a eu lieu le 10 mai 2017 et la commission s'est réunie à nouveau le 7 juin 2017.  
Après analyse des offres et discussion avec les bureaux d'études c'est l'offre de LB Conseil qui a été classée la mieux disante pour un montant de 9 000 € HT et 10 800 € TTC.

Monsieur Boissy rappelle les principales caractéristiques de la mission :

- études d'avant-projet
- élaboration du dossier de consultation
- assistance aux contrats de travaux
- direction de l'exécution des travaux
- assistance lors des opérations de réception

incluant l'instruction des autorisations administratives à obtenir et une aide à la rédaction des demandes de subvention à l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'installation d'un système de vidéo protection à LB Conseil 365 Route de la Croisée 01090 Guereins pour un montant HT de 9 000 € soit 10 800 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement avec LB Conseil.

### ***Informations diverses et travaux en cours :***

Monsieur Georges Boissy informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement de projets en cours :

- Climatisation Mairie : appel d'offre à publier
- Maîtrise d'œuvre salle des fêtes Marly : appel d'offre à publier
- Appartement ancienne école à rénover : peintures et sols pour une mise à nouveau en location
- Plan Local d'Urbanisme : réunion pour présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et zonages : jeudi 29 juin 2017 à 9h30 – Groupe de Travail.
- La compagnie Nationale du Rhône a accordé une subvention de 2 900 € à la commune pour la démolition du chalet et remise en état des lieux. Nous la remercions.
- Théâtre de verdure du Vieux Village : un devis a été sollicité pour l'étanchéité de la scène, des infiltrations d'eau se produisent dans les loges. D'autre part, le plancher installé chaque année pour les spectacles est en mauvais état et difficilement utilisable par les groupes de musiciens.

Le Conseil Municipal valide ce projet par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Fournier) car un seul devis a été présenté pour ces travaux. Monsieur Boissy indique qu'un deuxième devis sera fait.

## **7. AMENAGEMENT AIRES DE JEUX :**

M. Denis Lallemand indique que les offres ont été analysées par la commission qui se réunira le 16 juin pour faire un choix définitif.

## **8. ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRE DE RECETTES :**

Par courrier explicatif du 10 avril 2017, le Trésorier de la commune expose que des titres de recettes émis pour le recouvrement de loyers et de charges locatives sur le budget de la commune restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Le Conseil Municipal :

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public et sa demande d'admission en non valeur de ces créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement malgré la mise en oeuvre de toutes les voies d'exécution ;

Considérant que la non valeur correspond à un seul apurement et n'éteint pas la dette du redevable ;

- DECIDE d'approuver l'admission en non valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1075.01 € correspondant aux loyers et charges locatives impayées par Mme DELBOY Frédérique.

- Titre N°20	15.54
- Titre N°64	382.74
- Titre N°161	189.84
- Titre N°189	60.72
- Titre N° 2712	246.97
- Titre N°2711100	179.20
TOTAL	1075.01

14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

La dépense correspondante sera imputée au compte 6541 créances admises en non valeur du budget de la commune.

## **9. PRISE EN CHARGE DU DEFICIT A LA REGIE PISCINE SUITE A UN VOL PAR EFFRACTION :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la piscine municipale a fait l'objet d'un cambriolage le 14 août 2014.

Il s'avère que la somme de 240.45 € a été volée, le coffre-fort ayant été fracturé.

Compte tenu des circonstances, il est proposé à l'assemblée de décharger le régisseur de sa responsabilité et de lui accorder un remise gracieuse.

Le déficit de 240.45 € sera alors pris en charge par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- DECHARGE Mme le Régisseur de la piscine de sa responsabilité et lui accorde une remise gracieuse.

- DIT que ce déficit de 240.45 € sera pris en charge par la commune.

- AUTORISE le Maire à émettre un mandat d'un montant total de 240.45 € à l'art. 678 afin de clôturer ce dossier.

## **10. CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX A L'OFFICE DE TOURISME « PRIVAS CENTRE ARDECHE » :**

Monsieur Erik Vanneau, Adjoint à la Culture, présente à l'assemblée le projet de convention de l'Espace « La Succulente » au profit de l'OT « Privas Centre Ardèche » afin d'y assurer sa mission d'accueil et

d'informations touristiques.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention présentée.

### **11. SUBVENTION ASSOCIATION GURLHIE :**

Sur proposition de M. Erik Vanneau, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accorde à l'Association Gurlhie une subvention de 300 €.

### **12. INFORMATION RECHERCHE MEDECIN :**

Mme Catherine Bonhumeau indique avoir participé le 13 Mai dernier à une journée organisée par le Conseil Départemental à la Faculté de Médecine de Lyon afin de rencontrer des étudiants et présenté le projet. La Commune multiplie ainsi les démarches, sans résultat à ce jour.

La séance est levée à 21h25.